

Communiqué de presse du Comité National d'Action Sociale

Covid-19 : le CNAS redistribue 10 millions d'euros

Guyancourt, le 5 août 2020 — Le conseil d'administration du CNAS, réuni le 16 juillet, a adopté trois mesures exceptionnelles pour venir en aide à ses structures adhérentes et à ses bénéficiaires, en particulier les familles les plus impactées par la crise sanitaire. Cet acte de solidarité représente une enveloppe de 10 millions d'euros.

- Un abondement de 50 € à la prestation Rentrée scolaire 11-18 ans (bénéficiaires en 1^{re} et 2^e tranche d'imposition) pour l'année 2020.
- Un abondement à la prestation Rentrée scolaire 19-26 ans pour l'année 2020, progressive suivant la tranche d'imposition du bénéficiaire :
 - 120 € pour les ayants droit des bénéficiaires en 1^{re} tranche,
 - 70 € pour les ayants droit des bénéficiaires en 2^e tranche.
- Le gel de la cotisation annuelle versée par les structures adhérentes pour l'année 2021, en l'occurrence :
 - 212 € par actif au lieu des 217 € initialement prévus,
 - 137,80 € par retraité au lieu des 141,05 € initialement prévus,

Votre contact presse :

David Quaillet
Journaliste — Chargé de communication
Tél. : 06 70 92 27 97 - 01 30 48 26 50